

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Nombre des membres :

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| - afférents au Conseil Municipal : | 11 |
| - en exercice : | 10 |
| - qui ont pris part à la séance : | 08 |
| - votants | 10 (dont 2 pouvoirs) |

Date de convocation : 04/04/2024

Date d'affichage : 04/04/2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le onze avril deux mil vingt-quatre à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte -
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien
COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent -

Absents excusés : Mme PERRIN Marie-Josèphe pouvoir à Mme RENARD Brigitte
Mr VERNERET Jacques pouvoir à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : Budget Primitif 2024 Service de l'Eau M49

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Service de l'Eau de l'exercice 2024. Il donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit et demande le vote par chapitre.

◆ **BUDGET SERVICE DE L'EAU - M49**

| | |
|----------------------------|----------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 51 630 euros |
| Dépenses d'investissement | 153 464 euros |
| Total des dépenses | 205 094 euros |

| | |
|----------------------------|----------------------|
| Recettes de fonctionnement | 51 630 euros |
| Recettes d'investissement | 153 464 euros |
| Total des recettes | 205 094 euros |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** à l'unanimité des votants le Budget Primitif M49 du Service de l'Eau 2024.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

